

A Expertises & Services - AES

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 220000 €

1000 RUE DU MARECHAL JUIN 77000 VAUX-LE-PENIL

RCS MELUN 945185742

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 27/04/2026

La société A3 INVEST, SASU au capital social de 43000 euros, immatriculée sous le numéro 985 375 559 RCS MELUN, dûment représentée par NICOLAS MARKIEWICZ,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la modification de la date de clôture du premier exercice social de la Société qui sera clôturé le 31 Mai 2026 au lieu du 31 Août 2026.

Les exercices suivants seront clôturés chaque année le 31 Mai.

Ce changement intervient pour le motif suivant : saisonnalité de l'activité exercée.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à l'exercice social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

A3 INVEST, Associée Unique, dûment représentée par NICOLAS MARKIEWICZ

